

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PIÈCES À FOURNIR : MAJEUR & MINEUR - APPORTER LES ORIGINAUX

- ☐ Rendez-vous en ligne : www.latourdupin.fr > démarches administratives > pièces d'identité > RDV360
- ☐ Pré demande à faire **ET à imprimer** sur le site : <https://ants.gouv.fr> (lien depuis le site de la ville)
- ☐ **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, conformes aux normes ISO, non découpées et non identique à celle de la carte d'identité
- ☐ **Votre Carte Nationale d'Identité** en cours de validité
Si vous ne pouvez pas présenter une pièce d'identité périmée depuis **moins de 5 ans** fournir un **acte de naissance** de **moins de 3 mois** à demander à la mairie du lieu de naissance (original)
- ☐ **Votre ancien passeport**
- ☐ **Justificatif de départ à l'étranger** (billet d'avion, devis/réservation hôtel, attestation familiale...)
- ☐ **Justificatif de domicile de moins de 1 an :**
 - facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable
 - quittance de loyer (non manuscrite)
 - avis d'imposition
- ☐ **Si vous êtes hébergé**, la personne qui vous héberge doit fournir :
 - l'original de sa carte d'identité
 - attestation d'hébergement
 - un justificatif de domicile de moins d'1 an à son nom

☐ Justificatif de nationalité française :

- manifestation de volonté
- déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, mariage)
- certificat de nationalité française
- décret de naturalisation ou de réintégration
- preuve de la nationalité du parent français

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

- ☐ Si vous utilisez le nom de votre **ex-conjoint** en **nom d'usage**, apportez :
 - Le jugement de divorce mentionnant cette autorisation
 - ou autorisation écrite de l'ex-conjoint (avec signature légalisée dans sa mairie de domicile)
- ☐ Copie intégrale d'**acte de mariage** pour les changements de noms et **acte de décès** en cas de veuvage

Pièces complémentaires pour MINEUR

Présence du mineur obligatoire, **accompagné** d'un représentant légal

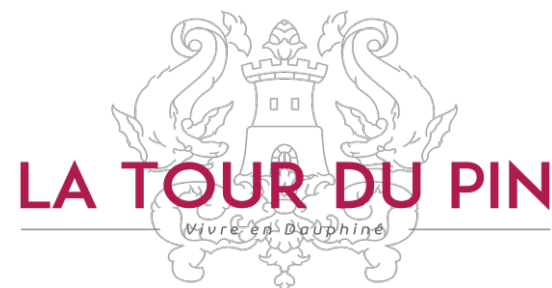
- **Carte d'identité du représentant légal**
- En cas de divorce ou de séparation amener le jugement
- Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère : les justificatifs de domicile des deux parents
- Attestation d'autorisation de l'établissement du titre d'identité par l'autre parent + carte d'identité (copie)

TIMBRES FISCAUX			
Vendus dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public ou sur internet à : timbres.impots.gouv.fr			
PASSEPORTS			CARTE D'IDENTITÉ
86 € pour une personne majeure	42 € enfant de 15 à 18 ans	17 € enfant de moins de 15 ans	25 € pour perte ou vol

En cas de demande de renouvellement pour **perte ou vol** :

- ☐ les **déclarations de vol** doivent être effectuées en gendarmerie
- ☐ les **déclarations de perte** sont téléchargeables sur le site du service public ou disponibles en mairie

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



RENDEZ-VOUS

La **présence** du demandeur est **obligatoire** lors du dépôt et de la remise du titre.

Le demandeur doit se présenter avec les **originaux** des documents indiqués dans les pièces à fournir.

La présentation de **l'intégralité des pièces est obligatoire** lors du dépôt du dossier.

Délai

Les titres ne sont pas fabriqués sur place et ne peuvent pas être délivrés immédiatement.

Les délais de délivrance sont variables et dépendent des services de l'Etat.

La commune de La Tour du Pin se dégage de toutes responsabilités en cas de **retard dans la remise des titres aux intéressé.e.s.**

MAIRIES	HORAIRES
BOURGOIN-JALLIEU 1 rue de l'Hôtel de Ville - BP 428 38317 BOURGOIN JALLIEU CEDEX TEL : 04 74 93 00 54 FAX : 04 74 28 30 02 Site internet : www.bourgoinjallieu.fr	Du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 18h Le samedi : 8h30 à 12h En Août : fermeture à 17h - pas de permanence le samedi matin
CREMIEU Place de la Nation 38460 CREMIEU TEL : 04 74 90 70 92 FAX : 04 74 90 88 86 Site internet : www.ville-cremieu.fr	Du lundi au jeudi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h Le vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h Le samedi : 9h à 12h
LA TOUR DU PIN 6 place du Champ de Mars 38110 LA TOUR DU PIN TEL : 04 74 83 24 44 FAX : 04 74 97 15 05 Site internet : www.latourdupin.fr	Le lundi : 13h30 à 17h Du mardi au vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le samedi : 9h00 à 12h - Fermé pendant les vacances scolaires
LE PONT DE BEAUVOISIN 3 bis avenue Gabriel Pravaz 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN TEL : 04 76 37 00 10 FAX : 04 76 37 09 36 Site internet : www.mairie-pontdebeauvoisin38.fr	Lundi - Mercredi - Vendredi : 08h00 à 12h Mardi - Jeudi : 15h30 à 17h30
L'ISLE D'ABEAU 12 rue de l'hôtel de Ville - BP3 38080 L'ISLE D'ABEAU TEL : 04 74 18 20 00 FAX : 04 74 18 20 13 Site internet : www.mairie-ida.fr	Du lundi au vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 Le samedi : 9h à 12h